

| Nb des Membres | |
|----------------|------------|
| En exercice | Présents |
| 15 | 9 |
| Date de | |
| Convocation | Affichage |
| 19/03/2025 | 19/03/2025 |

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Délibération n°2025-001

L'an deux mille **vingt-cinq**, le **Vingt - sept mars** à **dix-huit heures**, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Steene régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances à la Mairie de Steene, sous la présidence, de Monsieur Alain DAVROUX, Président.

Présents :

MM. Alain DAVROUX, Nathalie DECLERCK, Patricia DOUAY, Estelle ACHTE, Emeline OBERT, Pierre DEVULDER, Pierre DELBAERE, Eliane SENGULEN, Mme Edith DEWAELE

Procuration : Anne – Sophie VANDEWYNCKELE donne pouvoir à Estelle ACHTE, Claudie JOUVENOT donne pouvoir à Nathalie DECLERCK

Excusé :

Absent : Tanguy HERREMAN, M.A. MAHIEUX, J.F. REBIER, Mickaël MERLEN

Secrétaire de Séance : Mme Edith DEWAELE

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'ANNEE 2024

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil d'administration du centre communale d'action sociale ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, les créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité,

Approuve le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2024 et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Acte certifié exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture

le 03/04/2025

et publication,

le

ou notification

du

Le Président du CCAS

le secrétaire de séance

Alain DAVROUX

Emil DEWAELE

